

séminaire du
laboratoire d'analyses socio-anthropologiques du contemporain

Séance du vendredi 08 avril 2011, 17h00
Bâtiment T – salle T 237

***La sexualité en prison de femmes ;
de la nécessité de ne pas se cantonner
à une approche strictement prohibitive***

par **Myriam JOEL-LAUF** (1)

Introduction

Rappel rapide de l'objet de recherche et de la méthodologie employée, et présentation des difficultés rencontrées pour organiser les données et passer à la phase rédactionnelle.

Une idée directrice s'est dégagée rapidement : l'importance de l'espace, déterminant pour comprendre comment est vécue, pensée et organisée la sexualité en prison de femmes.

Même sans être dans une approche comparatiste on ne peut faire complètement abstraction de la population pénale masculine :

- le Quartier Femmes (QF) n'est pas un isolat sur le sol pénitentiaire : interactions avec les détenus hommes ; les membres du personnel circulent entre les deux quartiers ;
- la portée de l'analyse et notamment les questionnements auxquels elle conduit concernent l'ensemble de la prison.

1. Doctorante inscrite en thèse de doctorat sous la direction de Philippe Combessie. Allocataire de recherche et monitrice à l'Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense.

Un article à lire : Myriam JOEL-LAUF « L'intimité des femmes incarcérées. Une expérience de terrain », *Ethnologie Française*, vol. XXXIX, 2009/3, pp. 547-556.

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ETHN&ID_NUMPUBLIE=ETHN_093&ID_ARTICLE=ETHN_093_0547

Une approche de la sexualité très large

La sexualité en prison n'est pas juste une menace, un désordre que l'Administration Pénitentiaire (AP) cherche à endiguer. On distingue quatre formes de sexualité, associées à une gestion différente de l'espace.

QUATRE FORMES DE SEXUALITE (expressions provisoires)

- **la sexualité clandestine**

C'est la sexualité à laquelle tout le monde pense intuitivement quand on parle de prison : une sexualité interdite et directement soumise à un système de règles hautement coercitif. Elle se vit dans les interstices des contraintes.

Cela concerne « évidemment » les pratiques sexuelles au parloir (à nuancer : autocontrôle des femmes détenues qui ne souhaitent pas avoir de pratiques sexuelles en ce lieu et interviennent si elles jugent la conduite de leurs codétenues indécente), mais l'intérêt suscité par ces dernières fait écran à deux autres formes de sexualité bien plus proscrites.

Il s'agit d'une part des pratiques sexuelles entre les femmes et les hommes détenus (rencontres sous très haute surveillance dans les failles organisationnelles, problématique générale de la mixité conduisant à s'interroger sur les représentations collectives de la sexualité des personnes détenues : manque et frustration posés comme postulat) ; et d'autre part des situations à caractère sexuel impliquant une femme détenue et un agent pénitentiaire ou un intervenant extérieur (tabou extrêmement fort – inceste carcéral – et volonté d'asexualisation des relations de la part des acteurs masculins fréquentant les femmes détenues)

- **la sexualité invisible**

C'est une sexualité considérée comme ultra privée et respectée comme telle dans la mesure où elle demeure invisible et consentie. On attend donc des personnes qu'elles cachent, qu'elles intimisent leur vie sexuelle, jugée gênante si elle était amenée à être exposée.

Cela concerne la masturbation, les discussions profondes concernant sa vie sexuelle avec sa codétenue dans la cellule (notamment le récit des violences sexuelles subies au cours de la vie) et surtout le conjugal sous sa forme discursive (les courriers érotiques), dans le cadre de la cellule (les pratiques homosexuelles tolérées à condition qu'elles soient « contenues » dans cet espace semi-privé et qu'on n'en parle pas ouvertement), dans le cadre des permissions de sortie ou des UVF (espace de liberté sexuelle car reconnu comme privé).

Mais la demande d'invisibilisation concerne aussi les membres du personnel en couple et notamment les surveillantes homosexuelles (désapprobation de leur conduite et de leur apparence jugée trop masculine).

On pensera aussi aux abus sexuels entre détenues, l'invisibilisation de ces situations renvoyant aux représentations de l'agresseur sexuel (masculin)

rendant difficile la dénonciation. Dans ce cas-là il n'y a pas de demande d'invisibilisation vis-à-vis des détenues, mais une forme d'autocontrainte.

- ***la sexualité ostentatoire***

C'est une sexualité exposée, mise en avant vis-à-vis d'autrui pour diverses raisons : provocation, conséquence des contraintes, composante relationnelle importante (humour) et/ou sentiment de ne pas être en faute/hors-normes. Sa tolérance et sa régulation s'articulent autour des points limites de l'exhibition et du respect d'autrui.

Cela concerne d'abord les comportements homosexuels des détenues : drague, mise en avant de la relation dans une perspective instrumentale (provocation, obtenir d'être ensemble en cellule) ou par manque de choix (dans ce cas, tentative de cacher mais vouée à l'échec). Cela peut donner lieu à des sanctions mais surtout les autres détenues expriment leur désapprobation, notamment en allant se plaindre auprès des surveillants et des gradés.

On pensera ensuite aux récits d'exploits sexuels et de fantasmes dans la cour de promenade (on parle de sexe mais sur un mode caricatural et emphatique, rarement en lien avec la réalité) ainsi qu'aux plaisanteries très crues, notamment à destination des hommes fréquentant le QF (complicité avec les surveillantes, ravies de mettre les surveillants mal-à-l'aise). Implicitement, détenues et surveillantes s'accordent sur un certain seuil à ne pas dépasser, auquel cas la détenue alimentera la rumeur sur son compte et se verra qualifier de « salope ».

Enfin il existe une sexualisation poussée des relations entre les agents pénitentiaires masculins et féminins (surveillant(e)s et gradé(e)s) : blagues graveleuses, attouchements, harcèlement sexuel (service de nuit), etc. Elle s'apparente à une forme « douce » de rappel du pouvoir des hommes sur le territoire pénitentiaire (la maison des hommes ne concerne pas que le QH mais bien toute la prison)

- ***la sexualité désincarnée***

C'est une sexualité abordée et vécue sur un plan abstrait, de manière froide et rationalisée. Elle est décorporée dans la mesure où elle n'est pas envisagée par rapport à son aspect charnel (le plaisir), le corps n'est qu'un moyen indirect de l'aborder.

D'une part il s'agit là des situations où la sexualité/la génitalité est appréhendée par les détenues comme un moyen : pour avoir des enfants (les « trucs » des détenues pour tomber enceinte), pour faire rentrer de la drogue ou encore pour maintenir le lien conjugal (pratiques sexuelles en permission de sortie même si l'envie n'est pas là).

D'autre part cela concerne des situations à caractère sexuel considérées comme obligées : les fouilles à corps, les entretiens abordant des questions sexuelles dans le cadre d'un suivi psychologique ou de l'instruction de l'affaire

(les mots pour le dire), les pressions de la part des soignants pour la contraception et le fait de se prémunir contre les infections sexuellement transmissibles (IST), les discussions imposées en cas de suspicion d'abus sexuels (lorsque les agents pénitentiaires se sentent obligés de se mêler des affaires des couples homosexuels) ou d'instrumentalisation de son corps avec les hommes (« respectez-vous ! »). Il y a donc un aspect éminemment normatif puisque différents acteurs du monde carcéral tentent d'imposer une définition de ce qu'est la « bonne » sexualité.

QUELQUES IMPLICATIONS THEORIQUES

La première remarque concerne l'importance de la triple déshomogénéisation :

- il n'y a pas « l'Administration Pénitentiaire », sorte de Big Brother désincarné et omniscient, qui exercerait sa volonté sur les détenues par l'intermédiaire d'agents dévoués partageant inconditionnellement ses objectifs ;
- il n'y a pas « les détenues femmes » qui seraient nécessairement frustrées et qui vivraient toutes de la même manière leur sexualité en prison ;
- il n'y a pas « la prison » mais une pluralité de lieux régis par des règles formelles et informelles spécifiques et fréquentés par des acteurs différents.

Ensuite on a pu observer le caractère multiforme du contrôle puisque ce dernier ne s'exerce pas uniquement dans le sens agents pénitentiaires-détenues (notamment autocontrôle, à l'égard des agents pénitentiaires eux-mêmes et aussi détenues-détenues).

Il convient également de souligner à quel point l'approche prohibitive (renvoyant quasi exclusivement à la question de la sexualité au parloir) est pauvre : il existe d'autres formes de contraintes et la sexualité en prison ne renvoie pas juste à une tentative annihilatrice de la part de l'AP.

Enfin les comportements marginaux permettent d'éclairer les normes au travers des réactions qu'ils suscitent. Il existe une pression normative à plusieurs niveaux et cela conduit à deux remarques :

- on voit d'une part l'importance des liens/échanges entre la prison et l'extérieur en termes de normes (ces liens existent d'ailleurs aussi dans le sens prison-extérieur : exemple de la proximité des agents pénitentiaires avec les femmes auteures d'infractions à caractère sexuel, ce qui amène à des changements dans la vie privée, notamment concernant l'éducation des enfants) ;
- on peut interroger d'autre part la force de l'influence du(des) passage(s) en prison sur les pratiques sexuelles et sur les représentations afférentes des femmes détenues une fois qu'elles sont libérées.